

Avis de Soutenance

Monsieur Elhadji Oumar NDIAYE

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La protection juridique des bases de données par la propriété intellectuelle : approche comparative du droit Sénégalais et du droit français

dirigés par Madame Nathalie MALLET-POUJOL et Monsieur Mbissane NGOM

Co-tutelle avec l'université "Entre l'Université Gaston Berger de Saint Louis et l'Université Montpellier I"
(SENEGAL)

Soutenance prévue le **mercredi 20 décembre 2017** à 10h00

Lieu : Université de Montpellier 39, rue de l'Université, 34060 MONTPELLIER CEDEX 2
salle des Actes de la Faculté de Droit et de Science politique

Composition du jury proposé

Mme Nathalie MALLET-POUJOL	Université de Montpellier	Directeur de these
M. Mbissane NGOM	Université Gaston berger de Saint-Louis	CoDirecteur de these
M. Abdoullah CISSE	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Examineur
Mme Agnès ROBIN	Université de Montpellier	Examineur
Mme Agnès MAFFRE-BAUGE	Université d'Avignon	Rapporteur
M. Jean-Michel BRUGUIERE	Université de Grenoble	Rapporteur

Mots-clés : Bases de données, Droit d'auteur, Propriété littéraire et artistique, Société de l'information, Droit sui generis, Accès à l'information

Résumé :

Dans un contexte mondial marqué par l'essor d'une société de l'information, des savoirs partagés et de l'économie numérique, cette étude propose une évaluation de la protection des bases de données par le droit d'auteur, en privilégiant une approche comparative entre le droit français et le droit sénégalais. En mettant en exergue les éléments de convergence mais aussi de divergence qui ressortent de la confrontation des deux législations, cette analyse part de l'identification des forces et des faiblesses du droit d'auteur, en vue de proposer des orientations pour une amélioration du cadre juridique de la protection des bases de données. Le droit d'auteur étant le mécanisme de protection unanimement consacré pour les bases de données, il y'a lieu, loin de s'en départir, d'identifier les meilleures options juridiques qui pourraient concourir à son renforcement. Dans cette optique, la prise en compte d'un équilibre parfait entre les divers intérêts en présence constitue un impératif pour le développement de la société de l'information.